

Image not found or type unknown



Droit sur coffre fort bancaire

Par **malica_38**, le **07/02/2010** à **16:25**

Bonjour,
Je possède un coffre dans ma banque.
Il contient aussi des valeurs appartenant à mon frère.
Que se passe-t-il en cas décès du locataire du coffre ?
Merci de votre réponse

Par **Patricia**, le **08/02/2010** à **00:25**

Bonsoir,
L'accès au coffre est bloqué dès que la banque a été informée du décès.
Et votre mandataire éventuel, (même si il possède une clé), ne pourra y accéder.
Les valeurs déposées ne pourront être retirées qu'après instructions reçues du notaire.
Et, éventuellement, en présence de l'ensemble de vos héritiers.